



NATURE
RÉCRÉATION &

Juillet 2021 - n°10

CHRONIQUE
SCIENTIFIQUE

DES USAGES RÉCRÉATIFS DE LA NATURE

En avril 2020, au milieu du premier confinement, une pétition circula qui dénonçait l'interdiction de la pratique des sports et activités de plein air et de l'accès aux espaces naturels. Rappelant les bienfaits - tant physiques que mentaux - de la fréquentation de la nature et faisant valoir à quel point ces pratiques de nature aidaient à lutter contre la pandémie bien loin de contribuer à l'aggraver, elle en appelait à suspendre ces interdictions et réclamait un libre accès aux espaces naturels, dans « le strict respect des règles sanitaires ». Réitérée alors que s'annonçait le deuxième confinement et que les interdictions risquaient d'être reconduites, la pétition réunit environ deux cent mille signatures.

Sollicitée pour signer à mon tour, je déclinai. Sans doute, l'interdiction n'avait-elle aucune raison sanitaire, mais je refusais de m'associer à une demande que je jugeais socialement élitiste, car elle était faite par et pour celles et ceux qui ont la possibilité, l'envie, les moyens d'arpenter solitairement (ou en petit nombre) la nature de façon « responsable », selon les termes de la pétition. Au même moment, l'opprobre était jetée sur le comportement irresponsable et dangereux des habitants des banlieues surpeuplées ou des rassemblements festifs de jeunes peu soucieux de contacts vivifiants avec une nature aussi sauvage que possible. Alors que la pandémie accroissait les inégalités, en révélait de nouvelles, il ne me paraissait pas souhaitable de contribuer à creuser les clivages.

Catherine LARRÈRE
Philosophe

J'aurais pu ajouter que, ce qui me choquait également dans la pétition, c'était son caractère anthropocentrique : la nature n'y était envisagée que de façon instrumentale, pour ses usages récréatifs ou hygiéniques, à l'avantage des humains. Après tout, le confinement avait profité à la faune comme à la flore de ces espaces interdits : leurs habitants non humains y avaient trouvé la possibilité de respirer un peu et de s'étirer dans des lieux soudain plus tranquilles, voire même, comme l'avaient révélé de nombreuses vidéos, avaient osé s'aventurer en ville. Ne fallait-il pas aussi penser à la nature, à son bien propre ?

À cette objection, les rédacteurs de la pétition auraient sans doute répondu que la conduite « responsable » dont ils se réclamaient ne visait pas seulement l'observation stricte des gestes barrière et de la distanciation sociale, mais également le respect de la nature. Il est vrai que, dès la fin du XIXe siècle, parmi les promoteurs européens de la protection de la nature, on trouve des associations, comme les différents clubs alpins nationaux, regroupant des pratiquants des sports de pleine nature. Aux Etats Unis, à la même époque, parmi les arguments en faveur de la préservation de la wilderness (la nature sauvage), figure en bonne place le rôle formateur de l'expédition de plusieurs jours dans des espaces naturels comme les parcs nationaux, loin de toute habitation humaine. Le Wilderness act de 1964 (le texte législatif qui régit la protection de la nature) définit la wilderness, « par opposition aux espaces où l'homme et ses œuvres dominent le paysage, (...) comme un espace où la terre et sa communauté de vie ne sont pas entravées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur qui ne reste pas. » Mais ce « visiteur » temporaire, c'est, précisément, le promeneur, le randonneur, celui qui jouit, pour son bien-être, de l'accès à la nature sauvage.

Cependant, cette compatibilité entre protection de la nature et activités récréatives ne vaut que pour le petit nombre. Le plus grand danger, pour les parcs nationaux, c'est leur succès. Dès les années 1930, aux Etats Unis (la politique des parcs nationaux se met en place dès la deuxième moitié du XIXe siècle, avec l'institution des parcs de Yellowstone et du Yosemite, bientôt suivis de dizaines d'autres), les protecteurs de la nature se plaignent de l'afflux des visiteurs et de leurs voitures : toute route goudronnée étant interdite dans les parcs, ceux-ci se trouvent bientôt entourés de gigantesques parkings. Et, même si l'on met des règles strictes aux parcours des « visiteurs », leur simple accumulation a des effets nocifs. L'accord entre protection et usage récréatif de la nature ne résiste pas à sa massification.

Faut-il alors faire avec les espaces naturels protégés comme on a fait avec la grotte de Lascaux ? D'un côté, une nature authentique, dont l'accès est interdit, ou réservé, tout au plus, à quelques privilégiés. De l'autre côté, l'industrie du faux : des espaces de loisir et autres park centers, où le « besoin de nature » est satisfait comme une demande commerciale. On peut voir là l'idée, poussée jusqu'à la caricature, que

la nature n'est véritablement la nature que quand nous n'y sommes pas. On en maintient alors les quelques survivances à l'écart (à supposer qu'elles existent et qu'on n'est pas déjà là dans l'industrie du faux) tout en laissant les autres espaces à la merci des intérêts commerciaux.

Peut-être, peut-on envisager autrement nos rapports à la nature. Dans une tribune publiée dans le journal *Le Monde* du 10 mai 2021, un collectif rassemblant des habitants, des alpinistes, des chercheurs, diverses personnalités, s'élèvent contre un projet de téléphérique sur le glacier de la Meije, dans les Hautes Alpes. Se référant à Aldo Leopold, ce forestier américain qui a, le premier, formulé une éthique de la terre (dans l'*Almanach d'un comté des sables*, en 1949), ils en appellent à « Penser comme une montagne » (titre du plus célèbre essai de l'*Almanach*), ou plus exactement, en l'occurrence comme un glacier, pour trouver une alternative à la réduction de la montagne aux seuls loisirs mécanisés. Il s'agit, de « penser au pied du glacier », pour trouver le point de vue intégrateur capable de concilier différentes pratiques : loisirs (ski de montagne et alpinisme), science et éducation (compréhension scientifique du glacier, éducation aux différentes problématiques écologiques), activités économiques (agriculture, pastoralisme, commerces). L'argumentaire n'est pas seulement celui de la défense d'un glacier fragilisé par le changement climatique, car le glacier est envisagé non comme un fragment de nature extérieure, mais comme un milieu au sein duquel humains et non humains peuvent, sur la base de discussions et de débats où chacune des parties prenantes (humaines et non humaines) est représentée, découvrir des formes de coexistence entre la diversité des pratiques. Dans cette tentative de redéfinition des relations à la montagne, il ne s'agit pas d'opposer l'homme et la nature, ni même de partir à la recherche de formes d'activités humaines compatibles avec une nature extérieure, mais de considérer qu'humains et non humains font partie d'une même « communauté biotique » (suivant l'expression de Leopold) ou partagent un même milieu de vie. C'est dans une telle communauté qu'humains et non humains peuvent espérer surmonter suffisamment leurs conflits pour pouvoir respirer à leur aise.

